Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024013-BF

Rousies
Vivre sa ville

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Ville de Rousies Avril 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024013-BF

L'article L 2313.-1 du Code général des collectivités territoriale (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif

La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le maire.
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des exécutions budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes !

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune.
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section) le compte administratif retrace les mouvements effectués et fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances : Le Maire et le Comptable public, il existe deux types de comptes : compte administratif (Mairie) et compte de gestion (comptable public)

A la séance du Conseil Municipal, lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024013-BF

Les chiffres clés 2023

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

Recettes de Fonctionnement	3.418.157.44 €
Dépenses de Fonctionnement	3.058.876.40 €
Résultat de Fonctionnement	359.281.04 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Intitulé	BP 2023	REALISE 2023
011	Charges à caractère général	1.116.500.00	842.172.77
012	Charges de personnel	1.767.736.00	1.750.886.87
014	Atténuation de produits	16.850.00	16.842.00
65	Autres charges de gestion courante	218.044.00	191.883.72
66	Charges financières	9.600.00	3.383.28
67	Charges exceptionnelles	9.000.00	317.04
042	Opérations d'ordre	312.000.00	253.390.72

Dépenses Réelles de Fonctionnement 2023

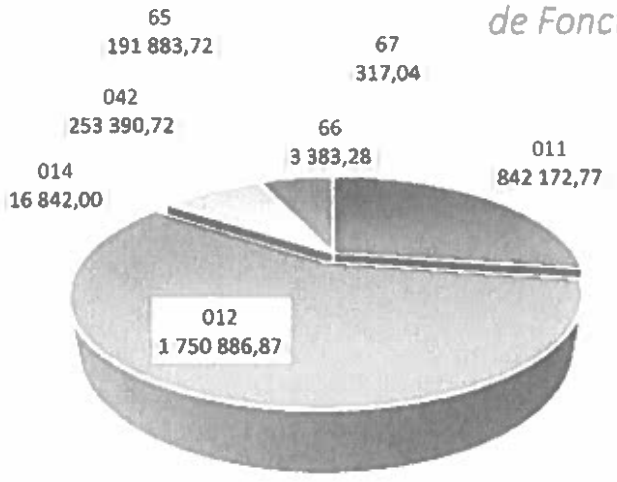

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, alimentation, carburant, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments, fournitures et petits équipements.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024013-BF

Chapitre 012 : Charges de personnel et dépenses assimilées :
Ont suivi l'augmentation du point d'indice pour tous les personnels fonction publique au 1er Janvier 2023. La masse salariale 2023 est

Chapitre 014 : L'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite loi SRU) a créé l'obligation pour les communes d'une certaine importance et situées en zone urbanisée de garantir la mixité sociale en ayant sur leur territoire au moins 20 % de logements sociaux. Si ce pourcentage n'est pas atteint la commune doit payer une amende.

Chapitre 042 : Dotation aux amortissements pour un montant de 252.290,72€.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement et exceptionnelles des associations, la subvention au CCAS.

Chapitre 66 : Ce chapitre reprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. En 2023 un emprunt de 2.000.000 € a été contracté.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles. Ce chapitre comprend les titres annulés sur exercices antérieurs.

Recettes de Fonctionnement par chapitre

	Intitulé	BP 2023	REALISE 2023
013	Atténuations de charges	15.000.00	21.322.67
70	Produits des services, ventes diverses	110.525.00	139.318.52
73	Impôts et taxes	2.400.252.00	2.593.731.25
74	Dotations, subventions	543.000.00	607.873.56
75	Autres produits de gestion courante	12.800.00	15.934.09
77	Produits Exceptionnels	30.000.00	39.977.35

Recettes de Fonctionnement

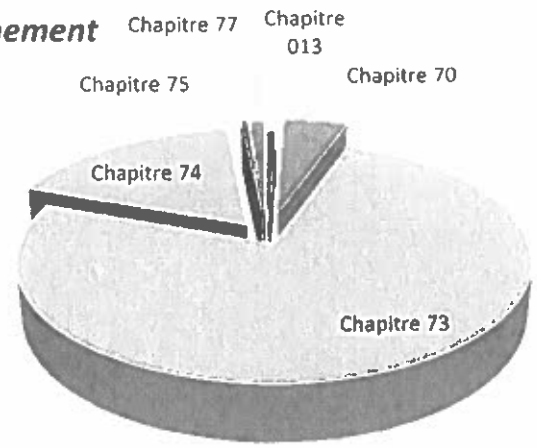

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel à temps non complet ou auxiliaires suite aux arrêts maladie et accident du travail, mais également les remboursements sur salaires des contrats aidés.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024013-BF

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont princi
les paiements effectués par les familles pour les activités : Cantine
séjour à la neige.

Chapitre 73 : Concerne de nombreuses recettes, Taxes foncières, Dotation solidarité communautaire, FNGIR, FPIC…

Chapitre 74 : Concerne les différentes dotations de l'Etat, (forfaitaire, péréquation, solidarité rurale).

Chapitre 75 : Concerne les revenus des immeubles

Chapitre 77 : Mandats Annulés, remboursement sur salaires personnel titulaire en arrêt maladie ou accident du travail.

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroitre le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

- en recettes : les subventions liées à nos projets d'investissement perçues de la part soit de l'Etat, soit de la région, soit du Conseil Départemental

Les chiffres clés 2023 – Section d'investissement

Recettes d'investissement	3.039.752.91
Dépenses d'investissement	1.549.567.79
Résultat d'investissement 2023	1.490.185.12

Dépenses d'investissement

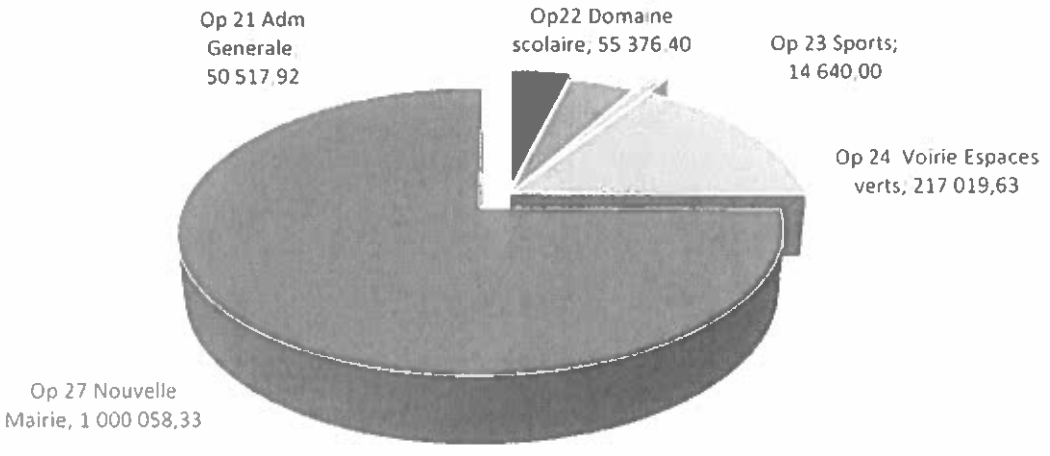

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024013-BF

Les principales dépenses sont :

- L'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes.
- L'acquisition d'un conteneur isotherme pour la cantine municipale.
- L'acquisition et l'installation de jeux extérieures à la maternelle chemin vert.

Pour les travaux :

- Poursuite des travaux de construction de la nouvelle mairie.
- Pose de panneaux photovoltaïques local associatif Rue des Viviers et Ecole Pasteur.
- Peinture de l'ossature métallique Salle des Sports.
- Réfection de la chaussée et trottoirs rue Pierre Curie.
- Travaux de voirie et trottoirs Impasse Clémenceau et Bons Pères.
- Changement de menuiseries dans des bâtiments communaux.
- Installation de caméras de vidéo-surveillance.

Recettes d'investissement

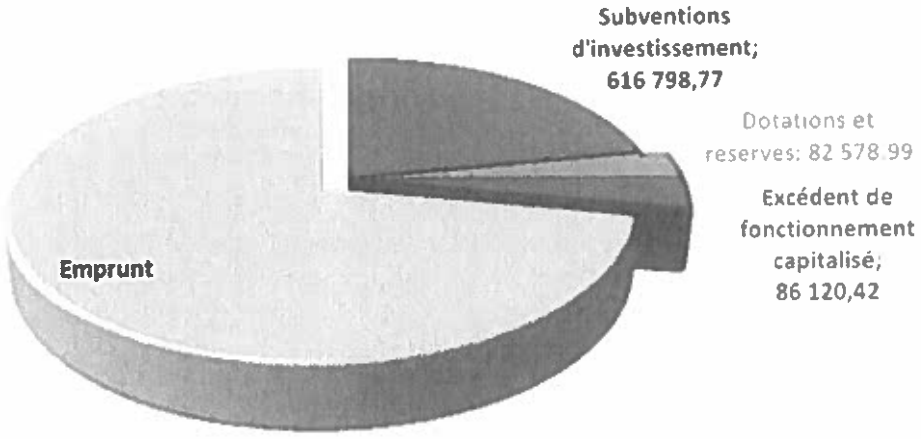

Chapitre	Désignation	Réalisé
13	Subvention d'investissement	616 798,77
16	Emprunt	2 000 000,00
10	Dotation	82.578.99
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	86.120.42
040	Recettes Réelles	254 254,72

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 059-215905142-20240410-2024013-BF

Etat de la dette

Extinction de la dette en totalité (capital + intérets)

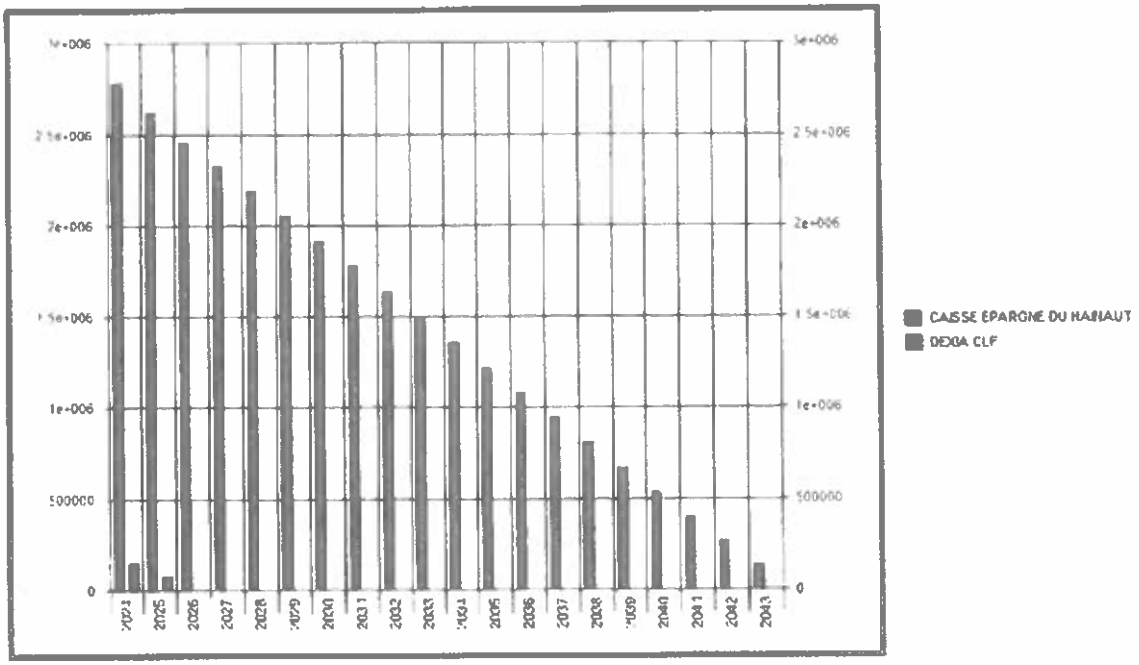

Rousies le 10 Avril 2024

Le Maire,

Josiane SULECK.

VILLE DE ROUSIES (NORD)